



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

Bilan 2023

**MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!**

Mars 2024

Table des matières

Le mot du président	3
Mandat	4
Données sociodémographiques	4
Les services	5
La collecte à trois voies	5
A) Résidus domestiques	5
B) Matières recyclables	6
C) Matières organiques	7
Autres initiatives de valorisation des matières organiques	8
Les résidus domestiques dangereux	9
Les écocentres	11
Le programme régional de vidange des installations septiques	13
La Régie: un impact environnemental indéniable	14
Information, sensibilisation et éducation	15
Les outils de communication	17
Les activités de représentation	19
Plan conjoint de gestion des matières résiduelles	20
Les résultats financiers	20

Mot du président



L'année 2023 passera à l'histoire en tant qu'année charnière au chapitre de la gestion des matières recyclables. Bien que le travail se soit principalement effectué dans l'ombre, c'est au cours de cette année que se sont écrites les règles et les normes qui encadreront les relations entre les organisations municipales et Éco Entreprise Québec à l'égard de la modernisation de la collecte sélective, selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs qui mettent en marché les contenants, emballages et imprimés. Nous sommes fiers que notre directeur général y ait été activement impliqué, en collaboration avec les deux principaux regroupements municipaux que sont la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec.

En 2023, nous avons également battu tous les records au niveau du nombre d'utilisateurs qui se sont présentés aux écocentres de la Régie. De plus, nous avons été à même de constater les impacts positifs de la restructuration mise en place en 2022 à l'égard de la gestion de nos écocentres et, avec un taux global de valorisation de 81 % des matières qui y ont été apportées, nous sommes particulièrement fiers des résultats.

L'embauche d'une nouvelle coordonnatrice du volet sensibilisation en 2023, a permis le retour de l'Équipe verte dont les activités avaient été suspendues depuis 2020, dans le contexte de la pandémie. Ainsi, de nombreuses activités de sensibilisation ont pu être organisées tout l'été dans les camps de jours du territoire de la Régie. De plus, l'Équipe verte a profité de journées d'observation du contenu des bacs sur le territoire afin de sensibiliser les citoyens à une meilleure qualité de tri des matières déposées dans les divers contenants de collecte. Finalement, au cours de l'automne, les activités de sensibilisation ont repris de façon importante dans les écoles et les ICI. La sensibilisation demeurant une priorité pour la Régie, nous avons la ferme intention d'accroître ces services, au cours de l'année 2024.

Grâce au rayonnement de la Régie et à l'implication des citoyens de tout notre territoire, nous sommes fiers de contribuer à la modernisation de la gestion des matières résiduelles par notre leadership qui ne cesse de se faire sentir. Le succès de notre gestion à ce niveau prend naissance dans chacun de nos foyers puisqu'ils constituent tous des centres de tri de première importance. Gardons le cap, tous les petits gestes comptent et en valent vraiment la peine.

Alain Jobin

Le mandat

Créée en 1991, la Régie a pour mandat d'assurer la gestion des matières résiduelles et des boues d'installations septiques générées sur le territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains.

Depuis sa constitution, l'ensemble de ses activités est réalisé dans le respect des principes du développement durable. Conséquemment, la gestion des matières résiduelles est effectuée en considérant le concept des **3RVE**, qui favorise dans l'ordre : la **R**éduction à la source, le **R**éemploi, le **R**ecyclage, la **V**alorisation et ultimement, l'**É**limination du seul résidu ultime, dans le respect du meilleur rapport qualité/prix pour les citoyens desservis et l'environnement.

Bien que les systèmes de récupération et les méthodes de tri évoluent au fil des ans, les actions de la Régie visent à favoriser un **tri à la source** des matières, tant recyclables qu'organiques, afin d'obtenir une qualité optimale des produits à mettre en marché via les filières de recyclage.

La Régie est également responsable, pour ses municipalités membres, de favoriser l'application des mesures contenues dans le plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains, dont la version révisée est entrée en vigueur le 12 avril 2023. La Régie collabore régulièrement avec les MRC d'Acton et des Maskoutains en fournissant, sur demande, les informations qu'elle détient afin que celles-ci puissent assurer le suivi de la mise en oeuvre du PCGMR applicable sur leur territoire.



Les données sociodémographiques

DESSERTE	RÉSIDUS DOMESTIQUES	MATIÈRES RECYCLABLES	MATIÈRES ORGANIQUES
Unités d'occupation résidentielles et chalets	50 326	50 326	40 939
Édifices municipaux et écoles	136	193	82
Industries, commerces et institutions (ICI)	547	1 019	438
Installations septiques		10 234	
Population desservie	107 849	⇒	25 municipalités

Les services

La collecte à trois voies

Implantée en 2007, la collecte à trois voies comprend la collecte des **résidus domestiques** et des **matières recyclables** (2 voies depuis 1997) ainsi que la collecte des **matières organiques** (3^{ième} voie). Le service offert aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie se détaille comme suit :



Services	5 logements et moins + ICI	6 logements et plus	Chalets (mai à octobre)
Matières organiques Bac brun de 240 l.	40 collectes / an		26 collectes / an
Matières recyclables Bac vert de 240 ou 360 l.	26 collecte / an		13 collectes / an
Résidus domestiques Bac gris de 240 ou 360 l.	26 collecte / an	52 collectes / an	13 collectes / an

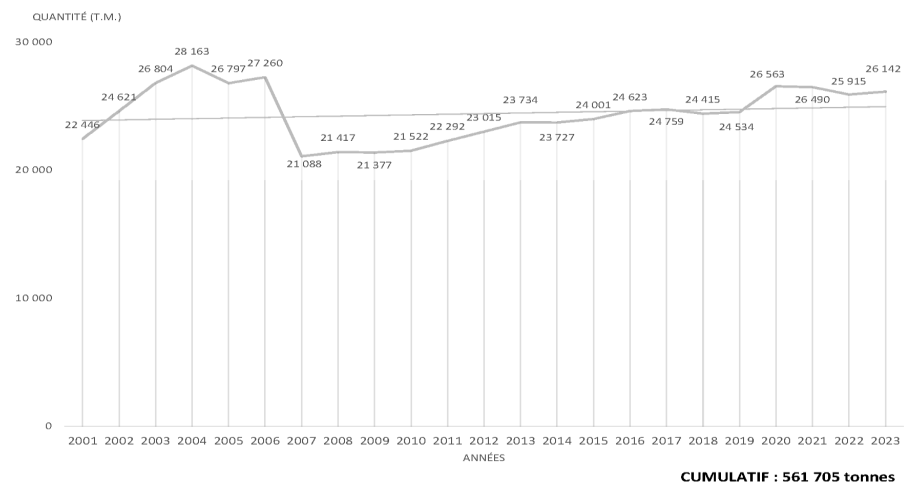
Les pages qui suivent présentent les résultats de l'année 2023.

A) Résidus domestiques

La quantité de résidus domestiques éliminés en 2023 totalise **26 142 tonnes** par rapport à **25 915 tonnes** en 2022, ce qui représente une légère hausse de **947 tonnes** métriques de déchets enfouis.

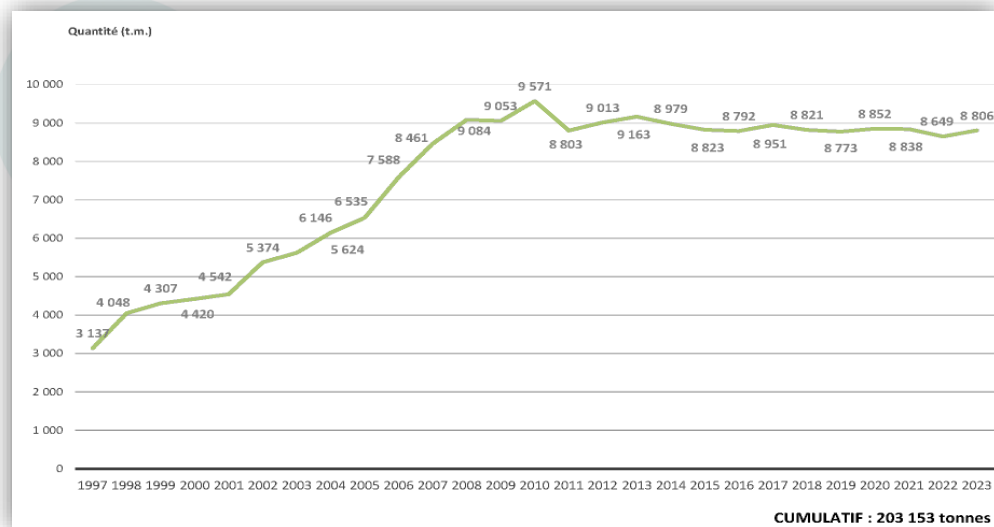
Le graphique ci-contre démontre bien l'effet positif de l'implantation de la collecte à

trois voies sur la quantité de résidus enfouis annuellement. Exception faite du contexte particulier des années 2020 et 2021, nous remarquons, depuis 2007, une hausse graduelle des quantités qui suit vraisemblablement l'augmentation de la population du territoire desservi, mais nous n'avons pas encore rejoint les niveaux atteints avant 2007.



B) Matières recyclables

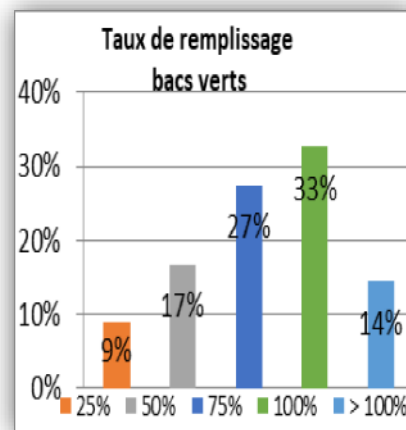
En 2023, le service de collecte sélective a permis de récupérer un total de **8 806 tonnes** de matières recyclables, comparativement à **8 649 tonnes** en 2022.



Depuis une dizaine d'années, plus ou moins **8 900 tonnes** sont recueillies annuellement par l'entremise du bac vert. Cette stabilité apparente peut s'expliquer par des changements dans les types de matières qui sont déposées dans le bac vert.

On observe notamment, la substitution de nombreux contenants de verre par d'autres matériaux plus légers tels que le plastique, l'aluminium, les emballages de type « TetraPack » et le remplacement des médias écrits par des médias numériques, lequel a un effet direct sur les quantités de papier générées par les ménages. C'est probablement pour cette raison que la matière déposée dans les bacs est plus légère.

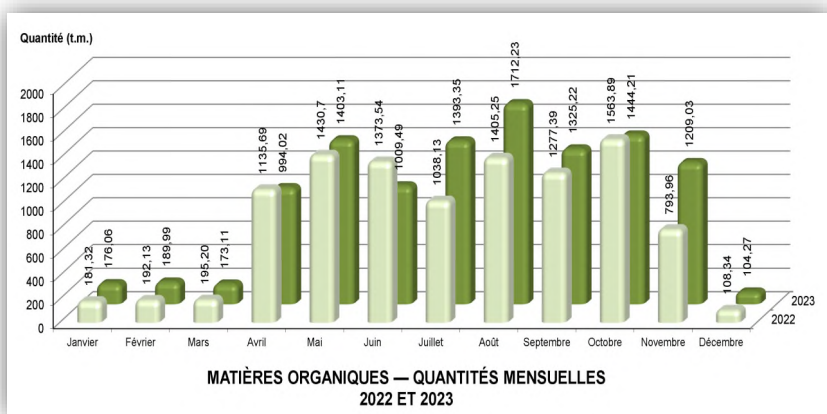
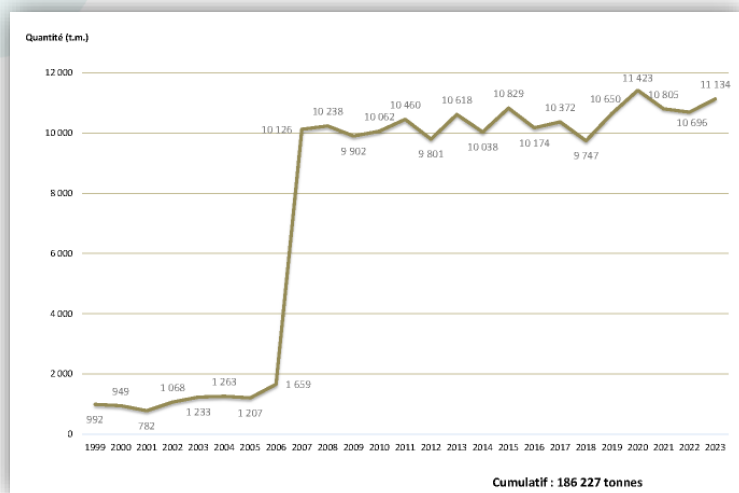
Les observations réalisées par l'Équipe verte de la Régie à l'été 2023 vont dans ce sens : **74 %** des bacs de matières recyclables observés par les agents de sensibilisation étaient remplis à **75 %** et plus.



Finalement, on ne peut passer sous silence l'influence de la publicité négative à l'égard de l'efficacité de la collecte sélective ou des taux de contamination de certains ballots destinés à l'exportation, comme c'est régulièrement le cas dans les médias. Celle-ci peut contribuer à générer un certain scepticisme pour une partie de la population en ce qui concerne le recyclage de ces matières. Le processus de modernisation du système de collecte sélective, qui est actuellement en cours, devrait contribuer à améliorer la perception générale à l'égard de ce service.

C) Matières organiques

La collecte des matières organiques a permis de récupérer **11 134 tonnes** de résidus organiques en 2023, comparativement à **10 695 tonnes** en 2022. Comme la pandémie et le confinement qui avaient contribué à l'augmentation des quantités récupérées en 2020, l'été particulièrement pluvieux de 2023 a vraisemblablement eu une incidence sur la quantité de matières organiques récupérées. Le graphique présenté ci-dessous démontre que les quantités estivales, particulièrement en juillet et août, sont supérieures à celles de l'année précédente.



Comme on peut le constater année après année, les performances de cette collecte sont largement tributaires des conditions météorologiques, puisqu'un été sec fera en sorte que les quantités de matières seront à la baisse, alors qu'un été pluvieux produira l'effet inverse.

Autres initiatives de valorisation des matières organiques

En plus de la collecte porte-à-porte, les citoyens des municipalités membres de la Régie bénéficient de solutions alternatives pour gérer écologiquement leurs matières organiques. Il est important de maintenir ces services, appréciés par les citoyens et qui répondent aux besoins de la population.



En effet, de nombreuses municipalités membres de la Régie organisent annuellement des collectes de **sapins de Noël** sur leur territoire respectif. Grâce à ces initiatives, 80 % des citoyens des municipalités membres bénéficient de cette alternative pour la disposition de leurs sapins naturels. En 2023, les collectes municipales de sapin de Noël ont permis de récupérer et de valoriser quelques **1 079** arbres. Ces arbres sont généralement déchiquetés et valorisés en paillis ou utilisés pour alimenter le feu de la Saint-Jean-Baptiste.

L'herbicyclage et le feuillicyclage ont toujours été favorisés par la Régie qui en fait la promotion périodiquement. Bien qu'il n'y ait pas de données précises à cet effet, les informations recueillies de façon informelle auprès de la population confirment qu'un nombre significatif de citoyens s'y adonnent, contribuant ainsi à une stabilité de la quantité de résidus récupérés dans le cadre de la collecte des matières organiques malgré l'accroissement de la population desservie.



Depuis plus de 20 ans, la Régie conclue année après année, une entente avec la Ville de Saint-Hyacinthe pour permettre l'utilisation du site municipal de **récupération de branches** et de terre par l'ensemble des citoyens des municipalités membres de la Régie. La Ville d'Acton Vale met également un site de récupération des **résidus verts et des branches** à la disposition de ses citoyens. Ces services ont permis de recycler et de dévier de l'enfouissement un volume important de bois, conformément à l'objectif gouvernemental visant son bannissement de l'enfouissement.

Quantités de matières organiques valorisées en 2023

- Sapins de Noël : 10 t m
- Sites de récupération de branches : 1 200 t m
- Herbicyclage et compostage domestique : 103 t m
- Résidus verts et alimentaires (bacs bruns) : 11 134 t m
- Total : 12 447 t m**

t m : tonne métrique

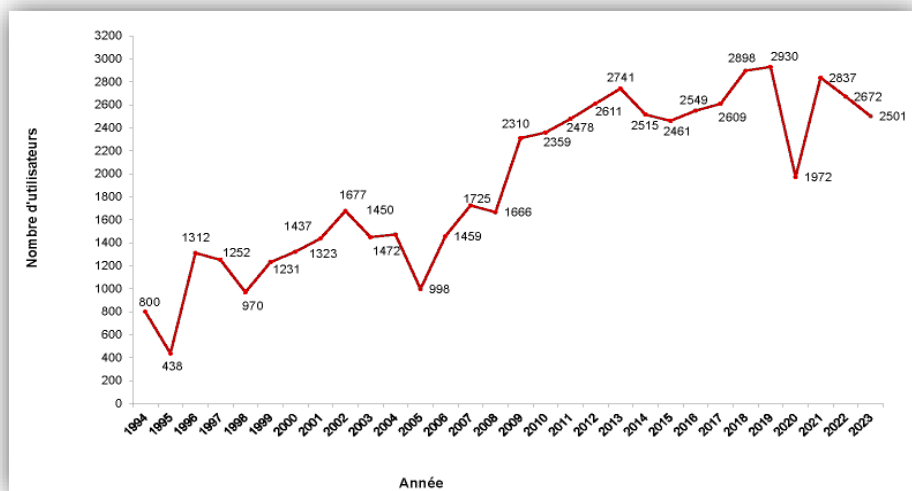
Les données en italique sont des estimations.

Les résidus domestiques dangereux

La Régie organise annuellement quatre collectes de résidus domestiques dangereux qui permettent à tous les citoyens de ses municipalités membres de disposer de ces résidus de façon sécuritaire. Afin de desservir équitablement l'ensemble du territoire couvert par la Régie, de favoriser l'accessibilité pour tous les citoyens des municipalités membres et d'effectuer ces collectes de façon efficace et sécuritaire, la Régie applique un mode de récupération par collecte itinérante. Cette façon de faire permet une décentralisation des points de collecte et favorise une participation accrue des citoyens. La première collecte se déroule au mois de mai à Saint-Hyacinthe et les trois autres collectes ont lieu au mois de septembre à Saint-Hyacinthe, Saint-Jude et Acton Vale. Ce service est offert gratuitement et exclusivement aux citoyens des municipalités membres de la Régie, afin de détourner ces résidus dangereux de l'enfouissement.

Participation

Lorsqu'on analyse le graphique ci-contre, on constate que la participation des citoyens à l'ensemble des collectes 2023 demeure dans la normale annuelle rencontrée depuis que nous avons ajouté une collecte printanière en 2009. Ces chiffres confirment que, même après 30 ans, il est toujours pertinent d'organiser cet événement.



2020 : annulation de la collecte de mai.

Résultats des collectes 2023

	Saint-Hyacinthe		Saint-Jude	Acton Vale	Total
	Mai	Septembre			
Nombre de participants	1 261	844	108	288	2 501
Quantités récupérées (kg)	26 717	17 069	3 923	9 603	57 312
Quantité moyenne par véhicule (kg)	21	20	36	33	23

Quantités

En 2023, les collectes de la Régie ont permis de détourner de l'enfouissement 57,31 tonnes de RDD, signe évident de la conscientisation environnementale de la population.

On constate, dans le tableau de la page précédente, que chaque participant apporte en moyenne 23 kg de produits divers. Le graphique qui suit présente les quantités de résidus domestiques dangereux apportés lors des collectes annuelles.

Depuis 1994, 57 653 participants ont apporté 1 453 t m de RDD.



Note : de 2012 à 2022, la Régie organisait une collecte de résidus électriques et électroniques simultanément à la collecte des résidus domestiques dangereux. Suite à des changements législatifs, cette collecte n'a pu avoir lieu en 2023. En conséquence, afin de comparer des données similaires, les quantités de résidus électriques et électroniques, que l'on retrouve dans les bilans des années précédentes, ont été exclues des données présentées.

L'analyse des résultats des collectes de résidus domestiques dangereux de l'année 2023 confirme encore une fois la pertinence et la nécessité de tenir ces événements annuels, puisque les citoyens des municipalités membres y participent de façon importante. Comme on peut le constater, les collectes de RDD sont bien ancrées dans les habitudes des citoyens et elles contribuent grandement à l'atteinte des objectifs inscrits au Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains.

Il importe de se rappeler que ces matières, si elles étaient dirigées directement à l'enfouissement, seraient susceptibles de contaminer de façon importante les sites, ainsi que la nappe phréatique. Dans ce contexte, et en considérant la participation assidue des citoyens lors de ces événements, il est indispensable de maintenir le service dans sa structure actuelle qui répond parfaitement à un besoin récurrent de la population.

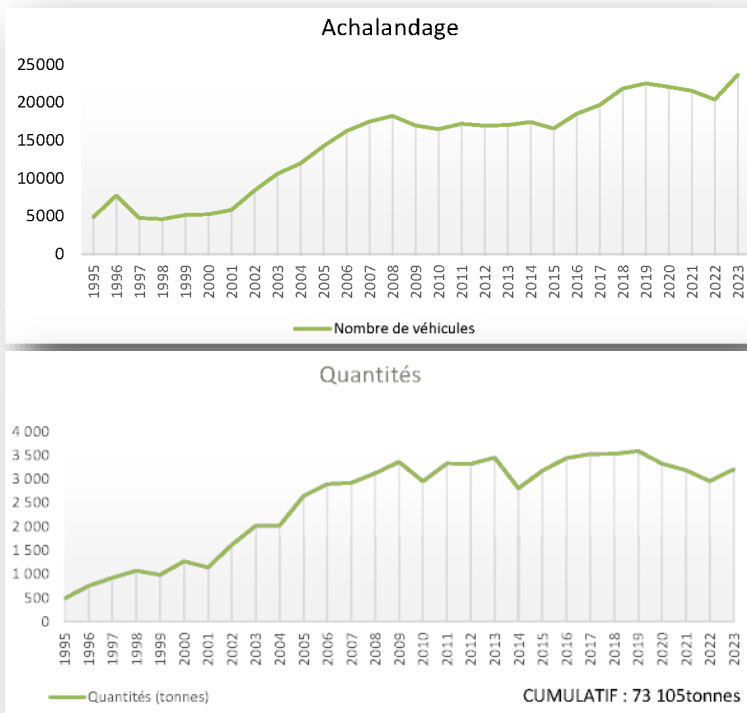
Les écocentres

Depuis 1994, les écocentres de la Régie constituent une solution pour les citoyens des municipalités membres qui souhaitent disposer de divers résidus dans le respect de l'environnement (encombrants, résidus de construction, matériel électronique et informatique, peinture, huile, pneus, etc.). Ces sites sont en opération chaque fin de semaine, de la mi-avril à la fin du mois de novembre. Afin de mieux desservir l'ensemble du territoire, ils sont situés dans la ville centre de chacune des MRC et sont accessibles gratuitement, sur preuve de résidence, aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie.

Participation et quantités récupérées

	2020	2021	2022	2023
Site de Saint-Hyacinthe				
Nombre d'utilisateurs	14 507	14 627	13 780	16 471
Nombre de jours d'opération	90	99	99	99
Moyenne par jour	161	148	139	166
Quantités (tonnes métriques)	2 130,88	2 163,27	2 028,40	2 181,24
Taux de valorisation	84 %	79 %	82 %	83 %
Site d'Acton Vale				
Nombre d'utilisateurs	7 580	6 942	6 627	7 197
Nombre de jours d'opération	60	66	66	66
Moyenne par jour	126	105	100	109
Quantités (tonnes métriques)	1 195,46	1 025,18	931,12	1 029,87
Taux de valorisation	75 %	74 %	77 %	77 %
Nombre total d'utilisateurs	22 087	21 569	20 407	23 668
Quantités totales (tonnes métriques)	3 326,34	3 188,45	2 959,52	3 211,11
Taux global de valorisation	81 %	78 %	80 %	81 %





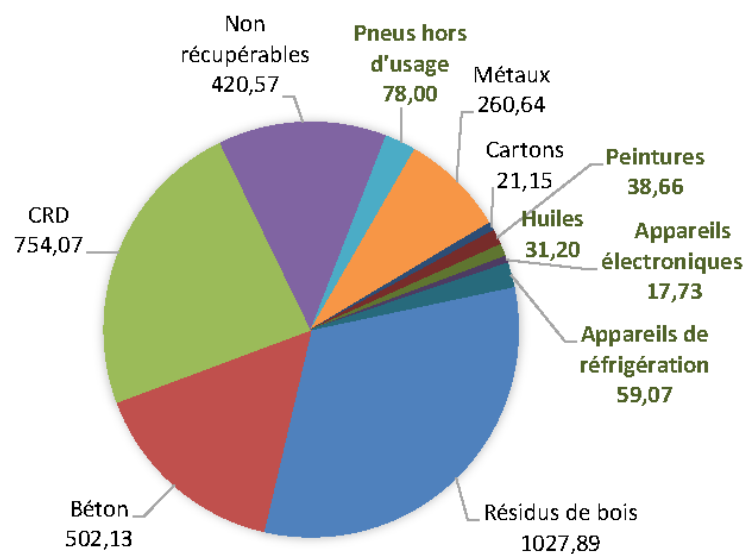
Les données présentées à la page précédente démontrent qu'après un léger creux en 2021 et 2022, l'achalandage a atteint un nouveau sommet en 2023 avec un record de 23 668 véhicules qui se sont présentés à l'un ou l'autre des écocentres de la Régie et les quantités récupérées suivent la même tendance.

En moyenne chaque véhicule contenait 0,136 tonnes de matières diverses qui ont majoritairement été détourné de l'enfouissement, le taux global de valorisation étant de 81 %.

Programmes reliés à la responsabilité élargie des producteurs (REP)

On assiste depuis quelques années à une accélération de la création de programmes de récupération encadrés par le règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises, communément appelés des REP. C'est dans ce contexte que la Régie collabore avec plusieurs des organisations désignées à titre de point de dépôt officiel. Les produits inscrits en vert dans le graphique ci-dessous sont visés par des programmes spécifiques de récupération et ont été pris en charge par les organismes ARPE-Québec (résidus électroniques), Laurentide re/source (peintures et huiles) et GoRecycle (appareils de réfrigération). Les pneus, pour leur part sont récupérés par le transporteur désigné dans le cadre du Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage.

Au total, 225 tonnes de résidus ont été acheminés à des organismes de gestion désigné dans le cadre de la REP, soit 7 % des matières apportées aux écocentres par les citoyens des MRC d'Acton et des Maskoutains.



Quantités en tonnes métriques

Le Programme régional de vidange des installations septiques

Implanté en 2011, ce programme coordonne et assure la vidange périodique des quelques 10 300 installations septiques situées sur le territoire de la Régie, conformément à la loi.

En plus d'assurer le respect des lois et des règlements applicables, du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains et, indirectement, exercer une certaine forme de surveillance de l'état général des installations septiques situées sur le territoire des municipalités membres de la Régie, ce programme favorise une saine gestion des boues générées sur le territoire de la Régie et leur mise en valeur. La totalité des boues recueillies sont transportées dans un site autorisé par le MELCCFP afin d'y être valorisées et retournées à la terre sous forme de fertilisant.



Dès son implantation en 2011, le Programme régional de vidange des installations septiques a connu un succès immédiat. L'impact environnemental positif de cette mesure justifie largement son existence sur le territoire de la Régie et nous constatons, d'année en année, une croissance du nombre d'installations vidangées, laquelle est inévitablement tributaire de l'augmentation du nombre d'installations conformes sur le territoire. On remarque également, depuis les dernières années, une augmentation du nombre de vidanges hors saison, lesquelles sont passées d'une cinquantaine lors des premières années du programme à 140 en 2023, signe évident que les citoyens se sont approprié le programme et priorisent les services offerts par la Régie lorsque leur installation nécessite une vidange en dehors de la fréquence prévue par la loi.

En 2010, la Régie a fait le choix judicieux de miser sur le contact direct avec les citoyens visés par le programme et les résultats sont au rendez-vous. À titre d'exemple, le taux de déplacements inutiles, qui s'élevait à 20 % lors de la première année du programme, n'est plus que de 6 % en 2023. La structure de coordination et la stratégie de communication personnalisée ont favorisé l'acceptabilité sociale et ont contribué au succès de ce service.

Le PRVIS rencontre largement ses objectifs :

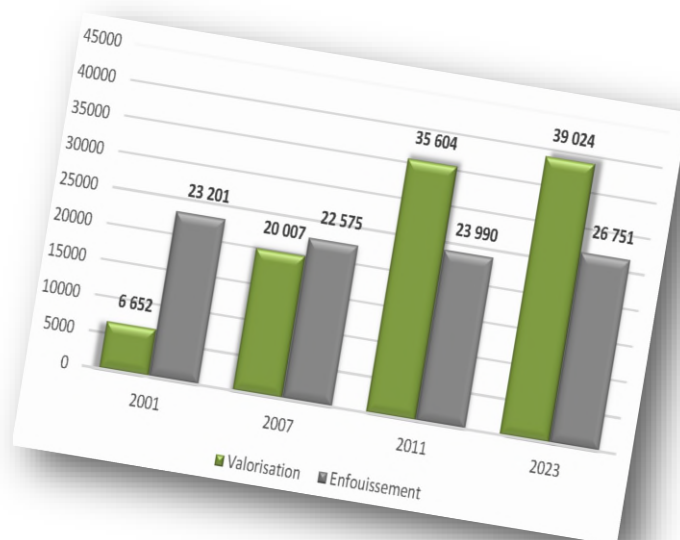
- | | |
|---|------------------------------|
| ◆ 5 300 vidanges effectuées en 2023 | ☞ 62 982 depuis 2011 |
| ◆ 16 482 tonnes de boues vidangées en 2023 | ☞ 203 727 tonnes depuis 2011 |
| ◆ 834 tonnes de matière fertilisante générées en 2023 | ☞ 10 232 tonnes depuis 2011 |

La Régie : un impact environnemental indéniable

Depuis sa création, la Régie est devenue un modèle reconnu pour la qualité de la gestion des matières résiduelles générées sur son territoire et ce, aux meilleures conditions possibles. Le tableau ci-dessous présente la progression des quantités de matières valorisées au fur et à mesure de l'implantation des nombreux services de la Régie.

	2001		2007		2011		2023	
	Premier contrat incluant les résidus domestiques, les matières recyclables et les résidus verts		Implantation de la collecte à trois voies (bacs bruns)		Implantation du programme régional de vidange des installations septiques			
	Valorisée (t. m.)	Enfouie (t. m.)	Valorisée (t. m.)	Enfouie (t. m.)	Valorisée (t. m.)	Enfouie (t. m.)	Valorisée (t. m.)	Enfouie (t. m.)
Résidus domestiques		22 446		21 088		22 292		26 142
Matières organiques	841		10 126		10 460		11 134	
Matières recyclables	4 542		8 461		8 803		8 806	
Écocentres	389	754	1 439	1 487	1 636	1 698	2 602	609
Résidus domestiques dangereux	40	1	44	2	65		57	
Boues d'installations septiques					14 640		16 482	
Sous-total	6 652	23 201	20 007	22 575	35 604	23 990	39 024	26 751
Total	29 853		42 645		59 594		65 775	

Sur le territoire desservi par la Régie, près de 60 % des matières résiduelles d'origine résidentielle ou provenant d'ICI assimilables à la collecte résidentielle sont détournées de l'enfouissement. Les efforts déployés par la Régie ainsi que les services développés pour répondre aux engagements inscrits dans le Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains ont porté fruit, les quantités de matières valorisées demeurant plus importantes que celles enfouies.



Information, sensibilisation et éducation

Soucieuse de favoriser l'atteinte des objectifs fixés dans le PCGMR, la Régie priorise la tenue d'activités d'information, de sensibilisation et d'éducation sur le territoire qu'elle dessert. C'est pourquoi elle a créé, en 2018, un programme permanent de sensibilisation visant à favoriser une meilleure compréhension des enjeux environnementaux liés à la gestion des matières résiduelles. Ce programme s'articule principalement autour des trois volets décrits ci-dessous.

Volet scolaire : Des ateliers éducatifs sont offerts, sans frais, dans les classes des écoles situées dans les MRC d'Acton et des Maskoutains. Tous ces ateliers ont un but commun : celui de sensibiliser nos adultes de demain à l'importance de mieux gérer leurs matières résiduelles. Après une pause de trois ans pour des raisons liées à la pandémie et aux enjeux de recrutement, la Régie a repris ces ateliers en 2023. Au cours des mois de novembre et décembre, la coordonnatrice du volet sensibilisation de la Régie a rencontré 203 élèves de 5 à 12 ans dans le cadre de 12 ateliers scolaires. À terme pour l'année scolaire 2023-2024, quelques 110 ateliers auront été présentés.



Ces ateliers prennent la forme de présentations visuelles dynamiques et de jeux, adaptés à l'âge et au niveau d'apprentissage de chaque groupe. Une progression des concepts transmis en fonction du cycle scolaire permet aux enfants de mieux comprendre l'importance de bien gérer leurs matières résiduelles et de partager ces informations avec les membres de leur famille.



Volet sociocommunautaire : La Régie offre également aux groupes et organismes, situés sur son territoire, la possibilité de bénéficier de conférences visant à favoriser l'adoption de comportements écoresponsables à l'égard de la saine gestion des matières résiduelles. Ce volet peut également prendre la forme de kiosques d'information lors d'événements publics. En 2023, 3 activités ont permis de rencontrer environ 250 personnes pour discuter des services et des solutions en gestion des matières résiduelles offerts par la Régie.

L'ÉQUIPE VERTE : En complément des deux volets décrits à la page précédente, l'Équipe verte de la Régie s'est vu confier un mandat de sensibilisation orienté notamment vers la clientèle des camps de jour des municipalités membres. Les agents de sensibilisation ont participé à quelques événements municipaux et à l'inspection de bacs mis en bordure de la rue lors des journées de collectes, afin d'informer et de sensibiliser les citoyens à l'importance d'une meilleure gestion des matières déposées dans leur bacs.



Après avoir mis ses activités en pause pendant trois ans, l'Équipe verte a été très active sur le territoire en 2023 et son calendrier s'est rapidement rempli :

⇒ Entre le 10 juillet et le 14 août 2023, 44 ateliers ont été présentés dans 13 camps de jour et quelques 600 enfants ont été rencontrés;

⇒ Dans le cadre des Matinées Gourmandes, les agents de sensibilisation ont rencontré plus de 200 personnes à Saint-Simon le 8 juillet;

⇒ De plus, l'Équipe verte a observé le contenu de 1 173 bacs afin de fournir à la Régie un meilleur portrait de la gestion des matières résiduelles à domicile. Ce fut également l'occasion de rencontrer des citoyens et de répondre à leurs questions afin d'améliorer la qualité du tri à la maison.



Volet industries, commerces et institutions : Un support est offert aux gestionnaires d'entreprises, sous forme d'accompagnement, afin de favoriser une meilleure gestion des matières résiduelles dans le cadre de leurs opérations. Les recommandations découlant de cet exercice constituent souvent des outils pour amorcer une réflexion et une amélioration des processus liés à la gestion de ces matières. La Régie accompagne également les gestionnaires lors du processus de formation des employés afin de faciliter l'intégration des changements souhaités. De plus, la Régie collabore avec les intervenants régionaux afin d'aider au développement de réseaux d'économie circulaire.

En 2023, la Régie a notamment accompagné une entreprise du secteur agro-alimentaire pour l'implantation de la collecte à trois voies dans ses installations. Un service de support téléphonique est également disponible afin d'offrir aux industries, commerces et institutions qui en font la demande, une banque de références pour la gestion de leurs matières résiduelles.

Des outils de communication diversifiés

Afin de soutenir l'intérêt de la population à l'égard des bonnes méthodes de gestion des matières et de l'utilisation optimale des services disponibles sur le territoire, la Régie a développé de nombreux moyens de communication qui contribuent au succès des divers services offerts.

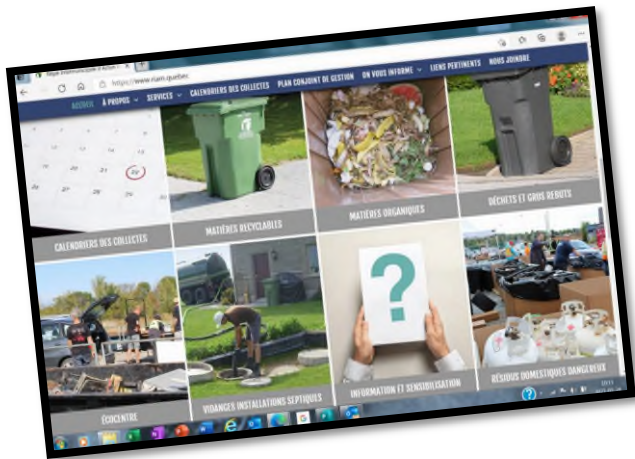


Deux bulletins d'information sont produits annuellement et distribués à chaque adresse afin de favoriser l'utilisation des nombreux services offerts aux citoyens par la Régie. De plus, cet outil permet de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux de l'heure en abordant des sujets d'actualité liés à la gestion des matières résiduelles.

Distribué annuellement sur tout le territoire de la Régie, le calendrier de la collecte à trois voies est un outil de diffusion essentiel. Facile à consulter, on y retrouve l'horaire des collectes et de nombreuses informations à l'égard des activités de gestion des matières résiduelles de la Régie.



Des cartons d'information annonçant les collectes de résidus domestiques dangereux sont distribués à l'ensemble des ménages du territoire de la Régie. En plus d'informer les citoyens des dates et des lieux de collectes, ils rappellent l'importance de bien gérer certains produits extrêmement nocifs pour l'environnement. Cet aide-mémoire permet d'assurer, année après année, le succès de ces événements.



Le site Internet de la Régie, dont le contenu est mis à jour régulièrement, demeure une référence de choix pour obtenir des informations concernant l'organisme, sa structure, ses services et ses performances. Accessible par ordinateur, tablette ou téléphone intelligent, cet outil de communication est visité par plus de 4 300 utilisateurs à chaque mois, dont les deux tiers y accèdent via leur téléphone intelligent, 7 jours par semaine, 24 heures par jour.

Élément essentiel du succès de sa stratégie de communication, le personnel de la Régie est accessible en tout temps, sur les heures d'affaires, afin de répondre de vive voix aux requêtes des citoyens, que celles-ci traitent des services disponibles, de la qualité des collectes, de l'entretien des équipements ou simplement de la gestion de leurs matières résiduelles. Ainsi, au cours de l'année 2023, plus de 3 000 requêtes ont été reçues et traitées par le personnel administratif de la Régie.

Des affiches relatives à la gestion des matières résiduelles sont mises à la disposition des municipalités membres de la Régie en vue de la diffusion sur leurs babillards ou leurs réseaux sociaux. Les citoyens y ont également accès via le site internet de la Régie. Développées pour simplifier les messages de sensibilisation, ces affiches s'ajoutent à l'offre globale d'outils de sensibilisation et peuvent être utilisées par les citoyens, les entreprises ou les organismes souhaitant faire la promotion d'une saine gestion des matières résiduelles.



Les activités de représentation

Reconnue pour sa vision proactive de la gestion des matières résiduelles et pour ses excellentes performances, la Régie est régulièrement sollicitée, à titre d'organisme ressource, par divers intervenants du domaine de la gestion des matières résiduelles. En 2023, son directeur général a participé à divers comités regroupant des acteurs du milieu municipal, du gouvernement et du secteur entrepreneurial. La Régie a notamment été impliquée dans les dossiers suivants :

Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles

En 2023, le directeur général a poursuivi ses activités au sein du conseil d'administration de l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles. Cette implication assure une représentativité de la Régie auprès des décideurs à l'égard des dossiers importants concernant la gestion des matières résiduelles ainsi qu'un accès privilégié à un réseau de gestionnaires municipaux spécialisés dans le domaine.



Modernisation de la collecte sélective — Collaboration avec la FQM et l'UMQ

Au cours de l'année 2023, Éco Entreprise Québec a rendu publique l'Entente-cadre entre ÉEQ et les organismes municipaux, pièce maîtresse du chantier de la modernisation de la collecte sélective des matières recyclables. Afin que la transition vers ce nouveau modèle de gestion se fasse de façon harmonieuse et tienne compte de la réalité des gestionnaires municipaux, tant la FQM que l'UMQ ont formé un comité chargé d'analyser cette proposition. Le directeur général de la Régie a été invité à siéger à ces comités. Il a également participé activement aux discussions entre les intervenant municipaux et ÉEQ afin d'arriver à un texte d'entente acceptable pour le milieu municipal et pour Éco Entreprise Québec.

CRE Montérégie — Vision circularité



Lancé en février 2022 par le CRE Montérégie, le projet **Vision circularité : Feuille de route pour l'économie circulaire en Montérégie** a poursuivi ses activités au cours de l'année 2023. L'objectif de ce projet était d'identifier des pistes d'actions qui stimuleront l'économie circulaire afin accélérer la transition vers des pratiques d'économie circulaire en Montérégie. Un des volets de ce projet consistait à mobiliser les parties prenantes lors d'ateliers de concertation pour comprendre, prioriser et valider les grandes orientations. C'est dans cette optique que le directeur général de la Régie a participé aux travaux de cette table de concertation, dont les activités se sont conclues par la tenue de la **Semaine montérégienne de l'économie circulaire** et le déploiement de la feuille de route régionale en économie circulaire pour la Montérégie, en mai 2023.

Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains

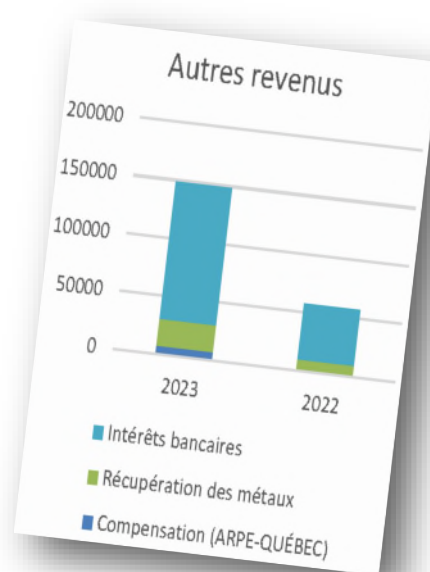


Amorcé au printemps 2020, le processus de révision du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutain s'est conclu par l'adoption, en avril 2023, du règlement édictant le PCGMR. En plus de réaffirmer les engagements énoncés dans la version précédente de cet important outil, de nouvelles orientations ont été définies, notamment en ce qui concerne la lutte contre le gaspillage alimentaire et le développement d'initiatives d'économie circulaire.

Les résultats financiers

Les faits saillants des états financiers de la Régie pour l'année 2023 sont présentés ci-dessous alors que les résultats financiers détaillés le sont à la page suivante.

- ◆ Les principaux contrats de gestion des matières résiduelles ayant été attribués au cours des années précédentes (collecte à trois voies en 2020, écocentres en 2021 et collectes de RDD en 2022), les principales fluctuations des résultats financiers de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains en 2023 sont essentiellement attribuables au nouveau contrat de vidange et de disposition des boues d'installation septiques qui a débuté le 1er janvier. À la lecture des résultats comparatifs 2022-2023 mentionnés à la page suivante, on constate un écart d'environ 39 %, tant pour les revenus que les dépenses liées au Programme régional de vidange des installations septiques. Les fluctuations seront cependant moins importantes dans les prochaines années, le contrat ayant été attribué pour une période de 4 ans.
- ◆ Le poste « Autres revenus » comprend, dans un premier temps, les revenus provenant de la vente des métaux récupérés aux écocentres et une nouvelle source de revenus, la compensation relative à la récupération des appareils électroniques à titre de point de dépôt officiel de l'organisme ARPE-Québec. Ces deux items sont tributaires du prix de vente fixé par les fournisseurs de services et des quantités récupérées aux écocentres, lesquelles sont à la hausse pour l'année 2023. Dans un deuxième temps, on retrouve les revenus d'intérêts bancaires, lesquels dépendent du contexte économique canadien.



- ◆ Finalement, la hausse des dépenses d'opérations des écocentres est essentiellement liée à l'achalandage record de 2023. En effet, afin d'offrir aux citoyens qui se présentaient aux sites un accueil et un encadrement adéquat, la Régie a modifié les horaires de travail des préposés en fonction de l'achalandage. De plus, la hausse des quantités de matières apportées a nécessité le transport 125 conteneurs de plus qu'en 2022, ce qui a eu une incidence directe sur les coûts d'opération.

Résultats comparatifs	2023	2022
REVENUS		
Quote-part	950 000 \$	910 000 \$
Collecte, transport et élimination des résidus domestiques	5 009 140 \$	4 794 434 \$
Collecte, transport et traitement des matières recyclables	1 321 350 \$	1 434 593 \$
Collecte, transport et valorisation des matières organiques	2 711 685 \$	2 670 380 \$
Écocentres	310 000 \$	320 000 \$
Programme régional de vidange des installations septiques	1 222 333 \$	876 539 \$
Autres revenus	149 088 \$	58 640 \$
Compensation collecte sélective (provenant de RECYC-QUÉBEC)	2 121 101 \$	1 867 396 \$
TOTAL DES REVENUS	<u>13 794 697 \$</u>	<u>12 931 982 \$</u>
DÉPENSES		
Administration générale	457 738 \$	437 903 \$
Activités de communication	31 299 \$	29 605 \$
Collecte, transport et élimination des résidus domestiques	5 006 180 \$	4 791 244 \$
Collecte, transport et traitement des matières recyclables	3 465 052 \$	3 279 706 \$
Collecte, transport et valorisation des matières organiques	2 711 795 \$	2 670 489 \$
Résidus domestiques dangereux	180 174 \$	178 416 \$
Écocentres	618 040 \$	521 318 \$
Programme régional de vidange des installations septiques	1 214 745 \$	878 920 \$
Immobilisations	0 \$	8 290 \$
TOTAL DES DÉPENSES	<u>13 684 023 \$</u>	<u>12 795 891 \$</u>
Surplus affectés au budget	143 650 \$	199 065 \$
EXCÉDENT	<u>254 234 \$</u>	<u>335 156 \$</u>

*Il est à noter que les dépenses liées à la gestion des matières résiduelles présentées ci-dessus ne tiennent pas compte de la **redevance à l'élimination d'environ 775 000 \$** qui est versée directement aux municipalités et de la **compensation pour la collecte sélective de 2 121 101 \$** qui leur sera versée en 2024. Ces montants réduisent d'autant le fardeau financier des municipalités.*